

Sarkosisme

Sociale, la TVA ?

Où l'on comprend que le nouveau président de la République ne jure que par l'abaissement des charges qui pèsent sur les plus riches... pour qu'ils deviennent plus riches encore !

La proposition d'une « TVA sociale », c'est à dire d'une augmentation de la TVA pour financer la protection sociale, a fait la Une de tous les journaux entre les deux tours des législatives. La bourde vient de Borloo qui a « lâché le morceau » au soir du premier tour en répondant à une question de Fabius. Le Premier ministre voulant rattraper la bourde de son ministre des finances a requalifié cette augmentation de « taxe anti-délocalisation », pour faire passer la pilule. De quoi s'agit-il ?

La TVA – taxe sur la valeur ajoutée – est une invention française mise en place en 1961 par Michel Debré (le premier ministre du général) pour remplacer des taxes en cascade existantes sur la consommation. Dès qu'il y avait une vente, une taxe s'appliquait. C'était anti-économique. La TVA ne s'applique que sur la valeur qui a été ajoutée, autrement dit, à chaque niveau de production ou de vente, il est possible de récupérer la taxe versée par le prédécesseur dans le processus qui conduit la marchandise au consommateur final qui, lui, paie la taxe. Cet impôt sur la consommation est, par nature, injuste. Quel que soit son niveau de revenu, le consommateur paie la même taxe. En proportion, le consommateur au revenu le plus bas paie relativement plus que le consommateur au revenu le plus élevé. Cette constatation avait conduit à la mise en place d'impôt progressif, par tranche – comme l'impôt sur le revenu – pour que les revenus les plus élevés contribuent davantage que les faibles revenus... Cette équité fiscale est complètement oubliée. La logique de la contre révolution libérale en cours, expliquée par Sarkozy, est de diminuer toujours plus l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés pour favoriser, à l'évidence, les classes exploiteuses. La TVA, quant à elle, est indo-



→
Pour tous,
les fruits de
la croissance ?



PHOTOS: M. MIGNAUX

lore, ne se voit pas et pourtant pèse davantage sur les classes laborieuses...

Il est question de faire passer le taux de TVA de 19,6 à 24,6 % ; augmentation se traduisant ipso facto par une hausse des prix, quoiqu'en dise le gouvernement. Ces 5 points supplémentaires seraient dédiés au financement de la protection sociale, des caisses de sécurité sociale. Ce transfert suppose aussi de changer la loi de finances. Mis à part la CSG et la CRDS⁽¹⁾, les autres impôts et taxes financent toutes les dépenses, le Parlement votant séparément chaque impôt nouveau et chaque dépense nouvelle. Il n'existe pas de recettes affectées à une dépense. Autrement dit, l'augmentation de la TVA pourrait tout autant permettre de combler le déficit des finances publiques qui ne peut que s'approfondir en fonction de toutes ces « cadeaux » aux classes aisées.

François Fillon a prétendu que cette hausse devrait permettre de lutter contre les délocalisations en proposant de baisser les charges sociales des entreprises. Un transfert d'imposition qui aurait pour effet... d'augmenter le profit de l'entreprise et de rendre attractif le territoire national... en baissant drastiquement le coût du travail.

Faire payer les consommateurs les plus pauvres !

Il est oublié – et ce depuis que Mitterrand a mis à l'ordre du jour ce vocable de « charges sociales » pour remplacer celui de « salaire indirect » – que la masse salariale a deux

parties : la première versée directement au salarié, à l'actif, la deuxième redistribuée, « collectivisée » pour financer la protection sociale et assurer l'ensemble des salariés contre les risques sociaux, la maladie et la vieillesse en particulier. Au sens strict, ces charges payées par les entreprises ne sont pas des impôts. Aux Etats-Unis, le système est largement privatisé mais les entreprises ont des plans retraite et maladie en souscrivant auprès d'une assurance privée – c'est la retraite par capitalisation – ou en s'engageant dans un plan de retraite. Actuellement, elles jugent que le poids des retraites sera trop important dans leur résultat et envisagent froidement de les remettre en cause, alors que les salariés ont, en général, souscrit un tel plan de retraite d'entreprise. Le Medef demande la même chose en France en revendiquant... la baisse des charges sociales. Il faut bien parler d'une hausse de l'exploitation des salariés et d'une volonté de remise en cause de tous les acquis sociaux. Ce transfert, des charges sociales à la TVA, dissimule la mise à mal de tout le système de protection sociale.

Cette TVA sociale, anti-délocalisation, est emblématique de la politique de ce nouveau gouvernement. Hausser le profit en diminuant le coût du travail, faire disparaître les solidarités collectives par la remise en cause du droit de la Sécurité Sociale datant de 1945 et, *last but not least*, faire payer les pauvres pour financer le peu qui reste de la protection sociale. Un vrai programme... de contre révolution ! ●

NICOLAS BENIES

1) La contribution sociale généralisée (CSG) que nous devons à Rocard n'est ni un impôt ni une cotisation sociale mais tient des deux, ainsi que la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) due à Juppé.